

Crédits d'impôt pour les études postsecondaires

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

cfsfcée

Printemps 2015

Les dépenses fiscales comprennent « les exemptions, les déductions, les réductions, les reports et les crédits » qui servent « à promouvoir une vaste gamme d'objectifs économiques, sociaux, environnementaux, culturels et de politique publique ».

Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement fédéral choisit de plus en plus la voie des dépenses fiscales au lieu des subventions directes aux étudiantes et étudiants et aux familles. Les dépenses fiscales fédérales pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire sont passées de 566 millions de dollars en 1996 à environ 2,97 milliards en 2014.¹ Il s'agit d'une contribution qui a quadruplé depuis quinze ans, et représente quatre fois et demi la somme qui sera distribuée en aide financière aux études par le Programme canadien de bourses aux étudiants.

Il y a deux catégories de dépenses fiscales fédérales pour l'éducation postsecondaire : les crédits d'impôt, pour des dépenses qui ont déjà été faites; et des régimes d'épargne-études aux contribution déductibles du revenu imposable, pour des dépenses qui se feront dans l'avenir. Les dépenses fiscales fédérales comprennent :

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ÉTUDES : Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour couvrir le coût de leur inscription à un programme d'études postsecondaires pour l'année précédente. Ce montant relatif aux études correspond au nombre de mois d'inscription aux études postsecondaires multiplié par 400 \$ pour les étudiantes et étudiants à temps plein et par 120 \$ pour les étudiantes et étudiants à temps partiel.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ : Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour les frais de scolarité et les frais afférents obligatoires. En 1987, il est devenu possible de transférer ce crédit à un conjoint, un parent ou un grand-parent. Depuis 1997, ce crédit peut être reporté pour s'appliquer à des déclarations de revenus ultérieures.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS : Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour les intérêts payés au cours d'une année pendant le remboursement d'un prêt d'études du Canada ou de la province.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MANUELS : Les étudiantes et étudiants peuvent réclamer un crédit d'impôt de 16 pour cent pour le coût des manuels. Le montant est égal au nombre de mois pendant lesquels l'étudiant est inscrit dans un établissement postsecondaire multiplié par 65 \$ pour les étudiants à temps plein et par 20 \$ pour les étudiants à temps partiel.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR BOURSES D'ÉTUDES, BOURSES DE PERFECTIONNEMENT ET BOURSES D'ENTRETIEN : Tous les montants des bourses d'études, de perfectionnement ou d'entretien sont exonérés d'impôt lorsqu'ils sont reçus relativement à un programme pour lequel le crédit d'impôt pour études peut être demandé.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES : Les contributions au Régime enregistré d'épargne-études (REEE) s'accumulent et sont exemptes d'impôt jusqu'au moment où on les retire. Au moment de les retirer, le montant économisé est imposable à titre de revenu du bénéficiaire.

DÉPENSES APPROXIMATIVES POUR LES CRÉDITS D'IMPÔT ET LES RÉGIMES D'ÉPARGNE POUR LES ÉTUDES, 2014-2015 :

2,97 milliards \$

LA SOMME QUE LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS PRÉVOIT DISTRIBUER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 :

2,5 milliards \$

Une méthode inefficace pour réduire la dette étudiante

Les crédits d'impôt non remboursables pour études et pour frais de scolarité ont été les mesures fiscales fédérales les plus dispendieuses et les plus utilisées pour l'éducation postsecondaire.²

Le total des dépenses affectées par le gouvernement fédéral aux crédits d'impôt et aux régimes d'épargne pour les études approche 3 milliards de dollars par année. Si cette dépense publique massive était offerte en bourses immédiates, elle contribuerait grandement à l'élimination de la dette étudiante. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, qui est le plus gros prêteur de fonds aux étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire, a annoncé ses prévisions sur 25 ans et il estime que le total des nouveaux prêts accordés augmentera en moyenne de 2,7 pour cent par année. Cela signifie que le montant de 2,5 milliards de dollars prêté en 2014-2015 passerait à 4,2 milliards

en 2034-2035.³ Cependant, si les sommes affectées par le gouvernement fédéral aux crédits d'impôt et aux régimes d'épargne pour les études étaient simplement transformées en « aide immédiate » sous forme de bourses dans le cadre du Programme de bourses aux étudiants, la dette étudiante envers le gouvernement fédéral pourrait être éliminée.⁴

Le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants

Le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants, introduit à l'occasion du budget fédéral de 1998, avait comme objectif déclaré de faire en sorte que les étudiantes et étudiants canadiens « ne s'enlisent pas dans un bourbier de dettes ». En 2007, la somme moyenne réclamée n'était que de 590 \$ par année par demandeur (soit 49 \$ par mois). Les demandeurs à faible revenu, quant à eux, n'ont bénéficié que d'une piètre moyenne de 35 \$ par mois en « allègement » de leur dette et de leurs impôts.⁵ Étant donné que la moyenne du versement minimum pour le remboursement d'un prêt étudiant est de 200 \$ par mois, ce crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants ne peut être considéré comme une tentative sérieuse visant à régler la crise de l'endettement étudiant.

Les crédits d'impôt n'améliorent pas l'accès

Dans le but de tirer avantage des crédits d'impôt pour les études, les étudiantes et étudiants et leurs familles doivent d'abord trouver les ressources pour payer les frais de scolarité, les manuels scolaires et les frais de subsistance, tout en espérant qu'une partie sera remboursée à un moment donné. Les crédits d'impôt ne font rien pour régler le problème des obstacles financiers initiaux qui empêchent de nombreux étudiants et étudiantes à faible revenu de s'inscrire en premier lieu. Ainsi, les crédits d'impôt pour les études ne profitent très probablement qu'à ceux et celles qui ont déjà assez d'argent pour se payer des études postsecondaires.

Une étude effectuée en 2002 par une professeure de l'Université Harvard, Bridget Long, a conclu que c'était précisément le cas pour les crédits d'impôt pour études introduits aux États-Unis. Selon Mme Long, un des objectifs des crédits d'impôt était d'améliorer l'accès à l'éducation supérieure, mais ses recherches ont démontré qu'il n'y avait aucune indication d'inscriptions à la hausse chez les étudiantes et étudiants admissibles.⁶ Ces résultats correspondent à ceux d'une étude américaine antérieure qui avait conclu que, relativement à la participation au collège, les crédits d'impôt pour études adoptés par l'État de Georgia avaient en fait élargi l'écart entre les Noirs et les Blancs et entre les personnes de familles à faible revenu et de familles à revenu élevé.⁷

Conclusion

Les crédits d'impôt et autres régimes d'épargne pour les études administrés actuellement par le gouvernement fédéral offrent aux particuliers des réductions d'impôt pour les dépenses liées à l'éducation et un taux de rendement plus élevé pour un régime d'épargne-études. Cependant, des indications nous laissent croire que le coût de ces programmes dépassera cette année les 2,97 milliards de dollars, ce qui en fait la mesure de dépense directe la plus coûteuse offerte par le gouvernement fédéral.

Malgré le coût élevé des crédits d'impôt et des régimes d'épargne pour les études, ce ne sont pas des mesures efficaces si on veut améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et réduire la dette étudiante. Tous les étudiants et étudiantes ont droit aux crédits d'impôt, quels que soient leurs besoins financiers, donc ceux qui en bénéficient le plus sont ceux qui ont le moins de dettes et qui ont de bons revenus. Les régimes d'épargne-études ont grandement profité aux personnes les plus fortunées, puisque les familles à faible revenu n'ont souvent pas les moyens d'investir en premier lieu.

Si cette somme de 2,9 milliards de dollars était offerte sous forme de bourses immédiates, chaque dollar prêté par le Programme canadien de prêts aux étudiants pourrait être converti en bourse non remboursable. Le PCPE a prévu environ 2,5 milliards de dollars en prêts d'études pour l'année scolaire 2014-2015. Si les dépenses que le gouvernement fédéral a affectées tous les ans aux régimes d'épargne-études et aux crédits d'impôt pour l'éducation avaient été allouées au Programme de bourses aux étudiants, la dette étudiante envers le gouvernement fédéral aurait pu être largement réduite.

De plus, puisque tous ceux qui participent à l'éducation postsecondaire ont droit aux crédits d'impôt quels que soient leurs besoins financiers, le gouvernement fédéral accorde ainsi beaucoup trop d'argent public à des personnes qui n'en ont pas nécessairement besoin. Il serait donc plus productif de consacrer le financement public qui est actuellement affecté aux crédits d'impôt pour l'éducation à des bourses immédiates accordées en fonction du besoin.

Sources:

1. Comprend le crédit d'impôt pour les études (présent, reporté et transféré), le crédit pour les frais de scolarité (présent, reporté et transféré), les exemptions de bourses, les régimes enregistrés d'épargne-études et le crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants à l'aide des dépenses fiscales et des évaluations de 2014 du ministère des Finances.
2. Statistiques de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de 2012 (année d'imposition 2010).
3. Calcul fait d'après les données du rapport actuariel 2010 du Programme canadien de prêts aux étudiants.
4. Ce calcul sert à des fins de comparaison seulement. Il ne tient pas compte des emprunteurs étudiants dont les prêts sont en cours de remboursement, qui ont besoin, eux aussi, d'un allègement de dette.
5. Ministère des Finances Canada, Dépenses fiscale et évaluations 2012.
6. Bridget Terry Long, « The Impact of Federal Tax Credits for Higher Education Expenses », préparé pour le National Bureau of Economic Research Volume and Conference: College Decisions: How Students Actually Make Them and How They Could, Harvard University, août 2002.
7. Susan Dynarski, « Hope for Whom? Financial Aid for the Middle Class and Its Impact on College Attendance », papier préparé pour le Kennedy School of Government à Harvard University et le National Bureau of Economic Research, avril 2000.